



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.  
Séance du 31 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	15	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : JEAN Nathalie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, FRASCA Karine donne pouvoir à CARELLO Danièle

**Administrateurs absents** : MORENO Manuel, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

Délibération N° 25/06-

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET DU CCAS

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Lors de la séance du 10 Février 2025, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2025. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif du budget principal du CCAS pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS,  
Vu la délibération n°25/01 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal du CCAS au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon la maquette jointe en annexe.

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	458 042,92 €	458 042,92 €
Investissement	67 656,43 €	67 656,43 €
TOTAL	525 699,35 €	525 699,35 €

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E.legalite.com

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1996).

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication sur le site internet le.....  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-010-261001730-20250301-BP\_25\_C00AS-